

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7177**

### Intitulé

MASTER : MASTER Droit, Économie, Gestion - mention Management et Développement du Tourisme, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Loisirs - spécialité Chef de Projet, Conseil en Développement. Finalité : Pro

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Angers, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Recteur de l'Académie de Nantes, Président de l'Université d'Angers

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

334s Accueil, hôtellerie, tourisme (production), 342p Gestion et mise en valeur des sites, des monuments historiques, des musées

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Conduire des études, réaliser un diagnostic, élaborer des projets de développement dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. Analyser une situation, un territoire ou une structure selon l'un des trois parcours :

- dans le domaine du développement des projets en tourisme et loisirs ;
- dans le domaine du développement des projets en tourisme et loisirs en relation avec le développement durable ;
- dans le domaine du développement des projets en tourisme et loisirs en relation avec les arts culinaires, les arts de la table et les savoirs-faire gastronomiques.

Mesurer les performances d'une organisation ou d'un territoire dans le champ du tourisme et des loisirs, connaître les outils et les méthodes de mesure de la fréquentation et des effets économiques, sociaux et environnementaux, interpréter des résultats et des données, évaluer une situation, une organisation, un territoire.

Etablir un diagnostic critique, maîtriser les méthodologies, construire un argumentaire, se situer dans la société contemporaine comme dans les évolutions propres au secteur.

Concevoir et mettre en oeuvre un projet de développement, une innovation, une stratégie d'amélioration dans les champs d'action des trois parcours et dans les relations avec les différents acteurs impliqués.

Evaluer un projet en cours de mise en oeuvre ou à terme et apporter les mesures correctives nécessaires.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Offices de tourisme  
Offices de développement local  
Cabinets conseil  
Cabinets d'étude  
Associations  
ONG  
Chargé d'études tourisme et loisirs  
Chargé d'études développement  
Responsable d'études ou de projet  
Chargé de recherches ou de projet  
Consultant

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

G1102 : Promotion du tourisme local

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Acquisition de connaissances et de méthodologies dans différentes unités d'enseignement fondamentales et complémentaires réparties sur 4 semestres. Deux stages en milieu professionnel sont prévus (4 mois en M1 et 6 mois en M2).

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Oui Membres de l'équipe pédagogique
En contrat d'apprentissage	X	non

Après un parcours de formation continue	X	oui Membres de l'équipe pédagogique
En contrat de professionnalisation	X	oui Membres de l'équipe pédagogique
Par candidature individuelle	X	oui Membres de l'équipe pédagogique
Par expérience dispositif VAE	X	oui jury de validation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Doubles diplômes avec l'université de Wernigerode (Allemagne Hartz) Université de Kempten (Allemagne Bavière) Université des Baléares (Espagne)

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 octobre 2008 relatif à la délivrance de diplômes par l'université d'Angers

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

**Le Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R. 613-33 à R. 613-37.**

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

<http://www.univ-angers.fr>

##### Lieu(x) de certification :

Université d'Angers  
UFR ITBS  
7 allée François Mitterrand  
BP 40455  
49004 Angers

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR ITBS  
7 allée François Mitterrand  
BP 40455  
49004 Angers

##### Historique de la certification :